

FORMATION DES MEMBRES DU CSE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (Entreprise de moins de 50 salariés)

PRÉ-REQUIS

Aucun

PUBLIC

Membre élu titulaire ou suppléant du CSE

DURÉE

5 jours soit 35 heures de formation

ORGANISATION

De 4 à 10 stagiaires

INTERVENANTS

Référent de la formation : Thierry BUONOMO

Formateurs spécialisés dans la formation des instances représentatives du personnel et en Santé Sécurité au Travail

ÉVALUATION

Évaluation formative et positionnement d'entrée et de sortie de formation pour validation des compétences acquises. Délivrance d'un certificat de fin de réalisation. Évaluation à chaud et à froid

HANDICAP

Les salles sont conformes aux normes en vigueur, notamment pour les personnes en situation de handicap

LE + DE LA FORMATION

Conception sur mesure et adaptation à l'activité réelle de chaque entreprise

Cette formation peut être dispensée en co-animation

Les apports théoriques sont confrontés aux réalités du terrain et aux expériences vécues par les participants, permettant de se projeter dans une démarche participative.

OBJECTIFS

- Développer une posture de membres et maîtriser les actions et missions fondamentales de ce mandat en Santé et sécurité au travail

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le cadre réglementaire et maîtriser le champ des conditions de travail
- Connaître le cadre de l'élection des membres du CSE, la mise en place du CSE, le protocole préélectoral et la négociation collective
- Identifier les missions exactes du CSE, les moyens et outils à disposition et le rôle de ses membres et de chaque partenaire
- Évaluer les impacts possibles de projet de changement et proposer des améliorations
- Analyser à priori et à posteriori
- Participer à l'évaluation des risques professionnels dans son entreprise
- Comprendre les différents mécanismes de la communication dans une situation de travail
- Améliorer sa communication en fonction du contexte professionnel et des différents interlocuteurs

PÉDAGOGIE

- Recueil des attentes préformation pour préparer la formation en fonction du projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement
- Pédagogie applicative et participative, mise en situation professionnelle, exercices pratiques, jeux de rôle en fonction du secteur d'activité

Afin de garantir le bon déroulement de la formation, les règles de confidentialité des échanges centrés sur le travail ainsi que la liberté d'expression de chaque participant seront rappelées.

PROGRAMME

Jour 1

Séquence 1

- Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSE et de ses membres (autodiagnostic du CSE en groupe / débriefing et apports)
 - Connaître le cadre des élections des membres du CSE (négociation collective, le protocole préélectoral)

Séquence 2

- Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSE et de ses membres
 - Repérer les enjeux concernant la S&ST de la structure (enjeux de la prévention, statistiques, responsabilités de l'employeur, obligations du salariés...)
 - Repérer le champ d'intervention du CSE et la notion de danger grave et imminent
 - Connaître les prérogatives des différents acteurs de la prévention (acteurs internes & externes)

Jour 2

Séquence 3

- Adopter un positionnement adéquat
 - Comprendre la stratégie de prévention de la structure
 - Être acteur des pratiques sociales dans une perspective d'amélioration continue
 - Savoir se positionner en tant que membre élu
- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques
 - Identifier les risques d'atteintes à la santé des personnes
 - Analyser à posteriori les risques professionnels (enquête du CSE)

Séquence 4

- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques (suite)
 - Identifier les risques d'atteintes à la santé des personnes
 - Analyser à posteriori les risques professionnels (enquête du CSE)

Jour 3

Séquence 5 et 6

- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques (suite)
 - Identifier la notion de risque, repérer, observer et analyser à priori les risques professionnels (Inspection du CSE, les risques du métier, description et analyse des situations de travail)
 - Définir les faits et opinions, le travail réel et le travail formel
 - Proposer des mesures d'amélioration (mesures de prévention, DU, plan d'actions, les 9 principes généraux de prévention)
 - Présentation du travail intersession (analyse à priori et à posteriori in situ à partir de la méthodologie acquise en formation)

Jour 4

Séquence 7 et 8

- Contribuer à la démarche globale de prévention des risques (suite)
 - Présentation du travail intersession
 - Comprendre les liens entre les conséquences sur la santé et les déterminants de l'activité de travail (causes et conséquences)
 - Argumenter le choix des mesures de prévention (critères de choix des mesures de prévention)

Jour 5

Séquence 9

- Promouvoir la prévention des risques professionnels/ Assurer l'expression collective des salariés pour la défense de leurs intérêts
 - Informer les salariés
 - Communiquer en interne sur le rôle et les missions du CSE

Séquence 10

- Maîtriser les techniques de base d'expression et de communication, proposer des avis et des propositions argumentées
- Savoir travailler en équipe

Bilan